

222C0142  
FR0013018041-FS0026

14 janvier 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**NAVYA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2022, la société par actions simplifiée Valeo Bayen<sup>1</sup> (100 rue de Courcelles, 75017 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 7 janvier 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société NAVYA et détenir, à cette date et à ce jour, 3 888 645 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 9,79% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société NAVYA<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Valeo SE.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 39 730 097 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société NAVYA du 7 janvier 2022.